

Rentrée scolaire 2018-2019

[Le décret inscription en 1^{re} secondaire](#)

A partir du 19 février 2018 : début des inscriptions.

Réception par l'Athénée des documents fournis par l'école primaire il est important d'effectuer cette démarche le plus rapidement possible (du **19 février** au **9 mars inclus**). La chronologie des inscriptions n'intervient pas pour le classement.

1. **Le samedi 24 février 2018 : MATINÉE « PORTES OUVERTES » à 9h30 précises.**

Information par la Direction (à 9h30 précises), présentation des choix des grilles de cours, rencontre avec les enseignants, visite de l'école.

2. **Du 10 mars 2018 au 22 avril 2018 inclus**

Aucune inscription ne peut être actée.

3. **Du 23 avril 2018 au 29 juin 2018**

Reprise des inscriptions: classement chronologique.

A partir du 2 juillet jusqu'au 5 juillet 2018 et du 16 au 31 août 2018 une permanence est assurée entre 10h et 16h.

Le **mardi 21 août 2018** de 10h à 20h.

La Direction se tient à votre disposition pour tout renseignement à propos de l'école et des inscriptions: 04/365 18 28.

4. Les inscriptions doivent être clôturées:

Le **31 août 2018** pour les classes de 1^{re} année et le **5 septembre 2018** pour les autres classes.